

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011

Réception par le Prefet : 16/12/2011

Publication : 22/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-13-7-1

Séance du jeudi 15 décembre 2011

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE 2010 À 2013 SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS À VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-3-5-2 du 5 novembre 2010 relative à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-7-4 du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 28 septembre 2011,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement d'une subvention de 197 421 € à la Ville de Brunstatt pour la création d'un espace culturel, conformément aux termes du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne dont le montant sera prélevé sur la ligne budgétaire ouverte au budget départemental au programme D213 Imputation 204-311-20414-22921-371.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Culturel

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 15 DÉCEMBRE 2011

PROCEDURE CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE

Bâtiments à vocation culturelle

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2010-2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable HT	Taux	Subvention départementale
BVC03083	BRUNSTATT Création d'un espace culturel, espace d'expression pour artisans d'art Avis favorable de la Commission de la Culture du 28 septembre 2011 Opération 2011/D213/23424 Cofinancement : Néant	987 105,00	20%	197 421,00